

## Une accusation en l'air

Sans jamais nous en douter, sans que pas un de nos lecteurs, dont la plupart appartiennent à l'élite de la population canadienne et étrangère, ait eu la charité de nous en prévenir, il paraît que, tout en nous disant *ultramontains*, nous sommes en réalité imbus d'idées *gallicanes*. Ce bon M. Tardivel, de la *Vérité*, s'en est vite aperçu, lui, et il nous le dit à sa façon. D'ordinaire sa façon n'admet guère de réplique. Dans le cas actuel, elle offre d'autant moins de prise à toute réponse sérieuse que le confrère n'a oublié qu'une chose, mais une chose qui nous paraît essentielle : celle d'indiquer où il trouve la trace d'idées gallicanes dans ce qu'il cite de nous.

Mais il est temps de produire le corps du délit, comme on dit au palais. Dans notre livraison-prospectus, passant en revue le mouvement catholique au Canada, nous écrivions :

On reste confondu, quand on est à même d'observer les courants d'opinion, du chemin qu'a fait dans notre pays le libéralisme doctrinal en moins de deux ans. Le mal s'étend sans guère rencontrer d'obstacles pour en enrayer la marche, car il est de ceux dont les intérêts et les passions s'accommodent avantageusement, et l'autorité religieuse, nécessairement paralysée par la mission du délégué apostolique, aussi longtemps que le résultat n'en sera pas connu, assiste, impuissante, à un dévergondage d'idées que sa main ferme eût sans doute vite réprimé en d'autres circonstances.

C'est dans la phrase soulignée par nous que la *Vérité* a trouvé des "idées gallicanes."

Pour aujourd'hui, nous ne pouvons que nous réfugier derrière l'axiome bien connu dans l'école : *quod gratis affirmatur, gratis negatur*. Que le confrère nous montre laquelle des idées gallicanes—car il y en a plusieurs—s'est glissée à notre insu dans ce que nous avons écrit, et nous nous empresserons de lui fournir toutes les explications que pourront requérir sa bonne foi, peut-être surprise, ses scrupules ou sa sensibilité. Nous supposons bien qu'il s'agit de la subordination du Pape à l'autorité des évêques, mais nous aimons mieux que le confrère indique lui-même ce qu'il trouve de faux dans notre proposition.

Nous attendons.

# Ligue des Patriotes

## IV

### La Ligue à la lumière des instructions Pontificales

Le projet de la "Ligue des Patriotes" n'a pas une autre portée que celle qui se trouve exprimée dans le dernier alinéa que je viens de citer. Il vise à l'union de tous les éléments vraiment sains, pour constituer un parti de gouvernement, parti national sans le nom, conservateur sous une autre étiquette, libéral dans le sens digne et véritable dont l'Eglise du Christ trace le précepte et donne l'exemple ; pour constituer ce parti, où se concentrerait la masse de la nationalité française au Canada, indépendante en sa force, choisissant à son gré ou refusant les alliances étrangères, et pour donner à ce parti la puissance, le prestige nécessaire à la grande et noble tâche qui lui incombe.

J'ai écrit : un parti de gouvernement, car je ne crois point, pour ma part, à l'efficacité d'un Centre pur et simple se tenant, spectateur impassible, au-dessus ou en dehors des partis existants. Je ne crois même presque pas à la possibilité d'une pareille coterie, soi-disant d'équilibre, dans les circonstances où nous nous trouvons placés en ce pays.

C'est dans le sens de la formation d'un parti de gouvernement, par la constitution d'une "Ligue des Patriotes" canadiens-français, contre tous les éléments hostiles ou indifférents qui refuseraient d'en être, que j'interpréterais les instructions données par notre immortel Pontife Léon XIII aux catholiques de France, si ces instructions s'adressaient directement à la France catholique du Nouveau Monde.

Il me semble que le Pape infallible, dont les simples conseils sont des ordres pour tous les catholiques sincères, ne nous recommanderait pas plus de nous abstenir de toute participation active au gouvernement de notre pays, de faire bande à part, qu'Il ne l'a fait pour nos aînés de la vieille France. Et quand Il leur dit : " Entrez résolument dans la République, puisque c'est le système voulu par le peuple ; acceptez-en le principe avec sincérité, tout en combattant les abus de sa législation ; efforcez-vous de vous emparer de ce gouvernement républicain, en tâchant d'entraîner

à votre suite, par la persuasion et le bon exemple, les partisans modérés de ce système, cette masse égarée que vos animosités obstinées pour le régime de leur choix vous avaient aliénée"; quand le Pape tient ce langage aux catholiques français, je trouve que, indirectement, il nous trace à nous aussi notre ligne de conduite.

Je comprends qu'il veut nous dire: "Canadiens-français catholiques, en dépit des répulsions, des hontes, des périls très-prononcés que vous déplorez dans le système politique actuel de votre beau pays, ne vous obstinez point à vouloir le révolutionner d'un tour de main; ne gaspillez pas vos efforts à vouloir constituer un troisième parti, un Centre que vous ne réaliseriez qu'à grand-peine, qui se formerait très-difficilement aujourd'hui, au milieu des deux grandes organisations politiques qui se divisent présentement votre peuple, accoutumé et même attaché à elles par ses traditions et son éducation; un Centre dont l'influence, même s'il réussissait à s'établir pour tout de bon, serait paralysée, anéantie par l'hostilité combinée et systématique des deux grands partis également intéressés à le réduire à l'impuissance. Entrez plutôt dans l'une de ces deux organisations, la moins mauvaise. Portez-y votre influence régénératrice: elle en a grand besoin; amendez-la, purifiez-la; petit à petit, emparez-vous en pour l'imprégner de vos sentiments. Entraînez-y, par votre exemple, les âmes droites qui languissent dans l'autre parti, à la recherche des véritables doctrines politico-sociales. Formez-en un parti de gouvernement et prenez ensuite, par ce moyen, la direction de la chose publique."

Voilà ce que nous dirait Léon XIII, je pense, s'il daignait nous aviser comme il l'a fait pour les catholiques de France. Voilà ce que voudrait et devrait pouvoir faire, dans la province de Québec d'abord, dans tout le Canada ensuite, la "Ligue des Patriotes."

SPERANZA.

## LE PARTI LIBÉRAL ET L'EXÉCUTION DU COMLOT MAÇONNIQUE.

### LA QUESTION DES REFORMES SCOLAIRES

Pour quiconque veut étudier avec profit l'action de la secte maçonnique dans notre pays et dans notre province en particulier ; pour quiconque veut suivre de près la marche progressive des " *idées modernes,*" des " *idées nouvelles,*" des " *idées de la Révolution,*" constater les progrès constants du Rationalisme sur le sol du Canada français, et apprendre à reconnaître quels sont ici les vrais propagateurs du culte de la Raison et les ouvriers conscients ou inconscients de l'armée de Satan, il est nécessaire, en premier lieu, d'étudier et d'analyser les diverses évolutions par lesquelles a passé la France, notre mère-patrie, avant d'en arriver au degré d'athéisme national où elle est aujourd'hui ; il lui faudra ensuite procéder par rapprochement, par comparaison et par déduction.

Partant de ce fait que nous avons hérité de nos ancêtres français quelque peu de leurs mœurs et de leur tempérament national, que notre langue est la leur, que notre foi est aussi vive qu'elle l'était chez la Fille aînée de l'Eglise avant les désastres de la Révolution, il est naturel de supposer et conséquent d'admettre que la secte, qui sait si bien s'inspirer des circonstances et adapter ses plans aux différences de temps, de lieux et de personnes, doit se servir pour opérer parmi nous des leviers qui lui ont si bien réussi chez nos frères d'outre-mer.

Le moment est arrivé où les catholiques dignes de ce nom doivent serrer leur rang, former une phalange compacte, apprendre à se bien reconnaître, démasquer les traîtres qui peuvent se trouver parmi eux, observer les mouvements de l'ennemi et étudier sa tactique. Au *Mouvement Catholique* est dévolue, croyons-nous, la tâche de réunir l'état-major du parti catholique qui, aux jours de combat, formera l'avant-garde de l'armée du Christ au Canada. Et si jamais la Providence, pour nous éprouver, permettait que l'on sentit la défaite près de nous, c'est de là que partira ce cri de la vraie bravoure et du courage invincible : " la vieille garde meurt, mais ne se rend pas."

solid  
l'exé  
con-  
mes  
nous  
en fa  
revie  
moye  
qu'el  
truct  
deron  
vons  
Franc  
qui se  
duiro  
ments  
voula  
vanté  
nous i  
nous l

L  
abason  
social  
mes de  
guérir  
dont le  
plupart  
depuis  
qu'app  
ambula  
dants d  
l'Homn  
haine d  
poison  
avait r  
En  
solidem  
poerisie  
guida  
comme

Donc, l'étude que nous poursuivons, sur les rapports et la solidarité qui peuvent exister entre l'action du parti libéral et l'exécution du complot tramé par la secte, dans notre province comme dans tout l'univers, relativement à la question des réformes scolaires, sera divisée en deux parties distinctes. Dans l'une, nous rechercherons l'idée qui a présidé à l'éclosion du mouvement en faveur des réformes scolaires dans la mère-patrie et à qui en revient la paternité ; en même temps nous prendrons note des moyens mis en œuvre par la secte pour atteindre l'objectif qu'elle avait en vue : la réalisation complète et intégrale de l'instruction laïque, gratuite et obligatoire. Dans l'autre, nous procéderons par rapprochement et par comparaison, comme nous l'avons dit plus haut, entre les événements qui ont conduit la France sur les bords de l'abîme de l'athéisme national et les faits qui se déroulent sous nos yeux dans notre pays ; puis nous déduirons, de l'exposé des causes et des effets de ces divers événements, des enseignements précieux pour une jeune nation qui, voulant profiter de l'expérience maternelle, plonge un œil épouvanté dans l'abîme où glisse la nation-mère.—La brièveté que nous imposent des circonstances incontrôlables ne nuira en rien, nous l'espérons, à la précision.

## I

La France sortait de la Révolution de 89, brisée, anémiée, abasourdie ; blessée profondément, elle sentait son organisme social délabré : elle avait besoin de remèdes. Tour à tour, hommes de l'art et charlatans lui offrirent la panacée qui devait la guérir de tous ses maux. Malheureusement, harcelée par le mal dont les crises obscurcissaient son jugement, elle ne sut pas la plupart du temps distinguer entre le vrai et le faux médecin ; et depuis longtemps déjà, elle doit subir l'effet des caustiques qu'appliquèrent sur sa plaie, déjà trop avivée, les opérateurs ambulants de la Juiverie-Maçonnerie. Bien plus, ces descendants d'Israël, qui ont pour ancêtres directs les assassins de l'Homme-Dieu, poursuivant dans la personne de l'Eglise leur haine de l'œuvre du Dieu-Fils, conçurent l'infâme projet d'empoisonner celle qui, par les services rendus à la religion du Christ, avait mérité, comme nation, le surnom de Fille aînée de l'Eglise.

En effet, depuis la Révolution, la Juiverie s'était implantée solidement en France, et tout en conservant la fourberie et l'hypocrisie, vices inhérents à ce peuple errant et sans patrie, elle guida les pas de la franc-maçonnerie et doit être tenue comme essentiellement responsable des maux dont souffre ce

pays.—On a tâtonné longtemps avant de découvrir le poison qui tuerait le plus promptement la France chrétienne, pour la remplacer par la France apostate et renégate que l'on voulait créer ; car la France se montrait réfractaire à l'action des corrosifs. Ce n'est qu'en 1871 qu'on s'aperçut que l'on tenait le venin qui devait éteindre en elle *le feu de vie*, la foi. Notre mère-patrie, à peine convalescente des maux dont l'avait accablée la Révolution, commença alors à sentir s'infiltrer dans tout son organisme le poison subtil fourni par la juiverie nationale et étrangère, et administré par la franc-maçonnerie ; titubant d'abord, elle en est arrivée bientôt à la chute morale dont elle a peine encore à se relever.—Le poison fut la *Réforme scolaire*, ou *l'Instruction laïque, gratuite et obligatoire* ; les empoisonneurs étaient les sectaires.

“ Le plan maçonnique d'éducation de la jeunesse par l'Etat fut réalisé en 1808, dans ses traits essentiels, alors que toutes les religions mises sur le même pied furent subordonnées à la loi civile. (1) ” “ Ce fut là l'origine de cette Université Impériale qui . . . . est restée dans son organisation et son esprit général l'expression de la Révolution et le moule où tant de générations ont appris l'indifférentisme et le panthéisme.” (N. Deschamps et Claudio Jannet). “ Peu de temps après la bataille de Castelfidardo . . . . un mouvement pour arracher l'école à l'influence de l'Eglise, pour rendre l'enseignement de la jeunesse indépendant de la religion, se propagea dans le monde entier. (2) ” “ Ce mouvement a abouti (en France) aux lois des FF. Jules Ferry, Paul Bert, etc. (3) ”—Ici se trouvent retracées les origines du mouvement en faveur des réformes scolaires, en France. Les idées de la Révolution primaient alors chez les gouvernants et quelque peu dans le peuple, et leur application et leur mise en pratique réclamaient comme complément la neutralité scolaire et l'enseignement athée. Ce n'est qu'en 1871, lors de la campagne entreprise par Gambetta contre le catholicisme, que l'on commença à pressentir la possibilité de la réalisation du programme définitif qui avait été adopté et qui était conçu en ces termes :

1o “ Une fois le système de l'instruction gratuite et obligatoire établi et fonctionnant, on laïciserait les écoles communales, au besoin graduellement.

2o “ Une fois toutes les écoles communales laïcisées, on supprimerait, par des mesures successives et progressives, les écoles congréganistes libres ;

(1) *La Ligue de l'Enseignement et la Franc-Maçonnerie*—A. de la Rive ; la Franc-Maçonnerie démasquée, Janvier, 1897 P. 447.

(2) *Ibid*

(3) *Ibid*. P. 418.

30 " Une fois la dernière école libre fermée, on matérialisera l'enseignement dans les écoles de l'Etat restées seules."

Tel était le complot maçonnique, le plan mûri et adopté dans les loges. Comme le dit, M. J. des Apperts, " tout y est arrêté, fixé d'avance comme le programme d'une fête . . . On sent partout le mot d'ordre donné d'avance ; pas un détail n'est négligé ; tout y est réglé avec une précision, une rigueur mathématique, et souvent cela arrive comme cela avait été prédit."—En effet, comme on demandait, un jour, au F. Louis Blanc combien de temps la réalisation complète de ce programme prendrait, il répondit :

"—Trente ans. Il faudra quinze ans pour passer de l'instruction gratuite et obligatoire à l'instruction purement laïque dans toutes les écoles communales ; et il faudra quinze ans encore pour ruiner et fermer les unes après les autres les écoles congréganistes libres, soit par des mesures administratives, soit par des lois spéciales visant les congréganistes eux-mêmes sans paraître dirigées contre leurs écoles. C'est donc dans trente ans seulement que l'Etat restera seul maître de l'enseignement en France ; je ne verrai malheureusement pas ce beau jour." En 1880 une loi sur l'enseignement primaire obligatoire était votée, et bientôt après une autre sur la gratuité de l'enseignement primaire ; en 1887 on en arrivait à légaliser l'enseignement laïque dans les écoles communales. Restait à éliminer graduellement les congréganistes des écoles communales ; ce qui ne tarda pas " Ainsi au bout de quinze ans, la moitié du programme est réalisée : les écoles publiques sont en très grande partie laïcisées ; le recrutement de l'enseignement congréganiste est paralysé par l'obligation du service militaire. C'est à faire croire que la secte a ses prophètes comme la religion a eu les siens. La Révolution est Dieu, et les francs-maçons sont ses prophètes." (J. des Apperts.)

Il est un fait sur lequel nous attirons spécialement l'attention de nos lecteurs, et sur lequel nous insisterons tout particulièrement lors de l'examen que nous ferons du plan sectaire dans la Province de Québec.—C'est que l'on avait constaté en France qu'il était impossible d'obtenir la laïcisation des écoles communales autrement que par surprise, sous peine de soulever les populations.—La formule : *Instruction laïque, gratuite et obligatoire*, avait été déclarée "mauvaise formule." Un député des plus radicaux, le F. Cantagrel, l'avait démontré péremptoirement aux réunions secrètes des loges. "Certainement, il faut laïciser, expliquait-il ; mais il faut bien se garder de commencer par là." (La F. M. démasquée, novembre, 1887).

Que la franc-maçonnerie ait apporté toute l'énergie dont elle pouvait disposer à l'accomplissement en France de ces réformes enfantées par la Révolution, ceci est un fait dont l'énoncé ne souffre plus de contradictions, aujourd'hui, tant les preuves abondent de la complicité active de la secte dans toutes les phases par lesquelles a passé ce mouvement. Mais comme l'abondance de preuves ne nuit jamais à la défense d'une cause, surtout quand on s'attaque à un ennemi caché, comme la secte, qui ne sort de son antre que lorsque les éléments sont déchainés et que la tempête bat son plein, à un ennemi qui a soin de toujours voiler ses plans infernaux et de ne les présenter que sous les dehors les plus respectables, nous emprunterons à un travail fait par M. A. de la Rive, sur la Ligue de l'enseignement et la franc-maçonnerie, et publié dans la "Franc-maçonnerie démasquée" en 1897, les citations qui vont suivre.

Le F. Macé, le fondateur de la Ligue d'enseignement—"association qui a parfaitement joué le rôle de précurseur dans la campagne décisive que la Franc-Maçonnerie allait engager,"—écrivait un jour dans le Bulletin de la Ligue ces paroles significatives :

"Loin de renier le concours des loges, je l'avais invoqué, réclamé même par la raison toute naturelle que l'œuvre de la Ligue est bien réellement la mise en pratique des principes proclamés dans les loges."

D'ailleurs ce bon fils de la Veuve recevait, en avril 1867, la petite réclame suivante, du *Monde Maçonnique* :

"Nous sommes heureux de constater que la Ligue de l'Enseignement du F. Macé et la statue de Voltaire rencontrent dans toutes nos loges les plus vives sympathies. On ne pouvait unir deux souscriptions plus en harmonie : Voltaire, c'est-à-dire la destruction des préjugés et des superstitions ; la ligue de l'Enseignement, c'est-à-dire une société uniquement basée sur la science et l'instruction. Tous les FF. le comprennent ainsi."

Et en mai de la même année, le même journal ajoutait dans son fascicule de ce mois :

"Les maçons doivent adhérer en masse à la ligue bienfaisante de l'enseignement et les loges doivent étudier, dans la paix de leurs temples, les meilleurs moyens de la rendre efficace ; leur influence sera des plus utiles. *Les principes que nous professons sont en parfait accord avec ceux qui ont inspiré le projet du F. Macé.*"

Or, qu'était cette Ligue de l'Enseignement ? . . . L'ouvrage de N. Deschamps et Claudio Jannet, "les Sociétés secrètes et la société ou philosophie de l'histoire contemporaine," nous l'apprend à la p. 471. "La Ligue de l'Enseignement a eu pour objet

de r  
seils  
(mir  
polit  
laïque  
école  
embr  
avaie  
versi  
I  
vœu  
dre, l  
sur le  
chale  
E  
"du G.  
toire  
tion l  
honn  
gatoir  
pas le  
saires  
signal  
tions  
E  
seil du  
chance  
courag  
"que j'a  
du Rit  
except  
cette q  
De l'in  
A  
Bardet  
homme  
"C  
moyens  
princip  
clérical  
depuis  
dans ce  
et toute



de réaliser la tendance qui existait à l'état latent dans les conseils de l'Empire, depuis le mémoire confidentiel de Rouland (ministre des cultes), remis à Napoléon III en avril 1860 sur la politique à suivre vis-à-vis de l'Eglise en rendant l'enseignement laïque, gratuit et obligatoire, c'est-à-dire en supprimant dans les écoles publiques, tout enseignement religieux et en détruisant les embryons d'enseignement libre que les lois de 1833 et de 1850 avaient permis de faire naître à côté du corps puissant de l'Université de l'Etat, appuyé sur un budget de 50 millions."

En 1870, le convent du Grand-Orient de France émettait un vœu en faveur de l'enseignement gratuit, obligatoire et laïque.

" Nous sommes tous d'accord, disait le Grand-Maître de l'Ordre, le F.: Babaud-Larivière, dans sa circulaire du 4 Juillet 1870, sur le principe de l'instruction gratuite, obligatoire et laïque, si chaleureusement acclamé par la dernière assemblée."

En 1874, un Vénérable, le F.: Auvert s'exprimait ainsi :

" A la fin d'une session mémorable, l'Assemblée législative du G.: O.: de France acclama l'instruction gratuite et obligatoire ; nous ajoutons aujourd'hui et laïque, parce que l'instruction laïque, développant les principes de 89, tend à faire des hommes, des citoyens libres et égaux. L'instruction gratuite, obligatoire et laïque, voilà un progrès, soyez-en sûrs et ce ne sera pas le seul que la Franc-Maç.: réalisera un jour. Ah ! nos adversaires, les hommes du passé, ne s'y trompent pas quand ils la signalent comme le grand danger, oui, danger pour les superstitions . . .

En Décembre 1874, un membre distingué du Suprême Conseil du Rite Ecossais Ancien et Accepté, le F.: Guiffrey, grand chancelier du Rite, terminait un rapport, par cette nouvelle encourageante pour les gogos :

" Si j'avais eu des renseignements suffisants, je suis persuadé que j'aurais cité, non pas quelques-uns, mais bien tous les ateliers du Rite. Je suis sûr que j'aurais pu vous affirmer que tous, sans exception, se sont occupés théoriquement et pratiquement de cette question qui s'impose à tous et qui prime toutes les autres : *De l'instruction gratuite, obligatoire et laïque.*

A une tenue d'adoption de la L.: L'Union Maçonique, le F.: Bardet " dit aux femmes qu'elles étaient conviées à faire des hommes utiles, des patriotes, des citoyens, et il ajouta :

" Comment atteindre ce but ? Mesdames, il n'y a pas deux moyens, il n'y en a qu'un seul : par l'éducation, qui a pour moyen principal l'instruction.—Que sera cette éducation ? Laïque ou cléricale ! . . . Pour nous, francs-maçons, la question est tranchée depuis longtemps : *l'éducation sera laïque . . . .* Qu'enseigne-t-on dans ces écoles laïques ? . . . La morale universelle que tout homme et toute femme apportent en ce monde et qui est basée sur la rai-

son, s'impose comme telle à tout ce qui pense et raisonne.—C'est à la jeune fille que l'on donnera de préférence cet enseignement républicain.—Il importe que la femme soit avec nous, car sans vous, nous ne pouvons rien.—A l'œuvre donc, Mesdames, soyez avec nous ; développons ensemble la conscience de l'enfant ; apprenez-lui de bonne heure qu'en dehors du dogme, en dehors de la révélation, en dehors du catholicisme, il a au-dedans de lui tout ce qu'il faut pour se bien conduire dans la vie."

Ces paroles nous porteraient naturellement à faire des réflexions sur les projets de cette grande Canadienne, par interim, au sujet du mouvement féministe au Canada et du soin des hôpitaux, à l'exclusion de la Sœur de Charité ; mais passons outre..... nous en reparlerons un jour.

Le 21 mai 1881, à une tenue d'adoption de la L. *Etoile Poilaire*, le F. de Hérédia, s'adressant aux femmes, leur dit :

"C'est en inculquant à nos jeunes enfants des idées d'indépendance et de tolérance universelle, en excluant de leur éducation les *vieux préjugés religieux*, que la France se fera la propagatrice de nos idées et de nos principes." (Or, on sait ce que la France a retiré de cela ; les statistiques criminelles nous l'on dit).

Le 19 Juin, même année, le F. Janvier, à la L. Bienfaisance et Progrès, souhaita la bienvenue aux dames en ces termes :

"Votre présence sur nos colonnes, très chères Sœurs, ne peut qu'affermir notre courage, et nous avons le ferme espoir que bientôt vous nous aiderez à poursuivre l'œuvre de régénération sociale entreprise par nos pères, *les illustres maçons du XVIIIème siècle*, qui ont préparé la Révolution Française. Et si depuis cette époque mémorable, nos efforts n'ont pas toujours été couronnés de succès, c'est que la femme était restée soumise à la domination du prêtre, cet éternel ennemi de tout progrès, dont la pernicieuse influence se fait encore sentir jusqu'au foyer domestique.... C'est alors seulement, mesdames, *qu'après avoir vaincu et désarmé pour toujours les noirs soldats de l'obscurantisme*, (*Ah ça... viennent-ils du Congo ou de la Laponie ces vilains prêtres Français*) nous pourrons nous reposer après la victoire."

Une réflexion en passant : L'ex "Canada Revue" avait voulu chanter sur ce ton-là dans notre Province, et.... elle est morte.... de congestion de poumons peut-être.... Dans tous les cas, une chose certaine, c'est que les rives du Saint-Laurent n'ont pas encore été suffisamment réchauffées par l'haleine infernale de la secte pour que de tels chanteurs viennent ici chercher autre chose que la mort à brève échéance ; mais ça viendra.

A l'occasion de l'Exposition universelle de 1878, le G. O. de France donna un banquet, où le F. Bourland, du G. O. de Belgique, prononça ces paroles couvertes par les applaudissements des convives :

"  
flatte  
de ent  
c'est c  
à celu  
tuelles  
mon g  
donc t  
tramon  
combe  
condui  
condui

En

En

" C  
l'intolé  
appelle  
cadavre  
de litté  
et le pa  
nourra  
pulaire.

Qui

France  
Juiverie  
fiant l'a  
encore,  
telligence  
cher les  
Non, ce

Terr

l'esprit s  
Galopin  
scolaire

" C'  
nous cop  
(très-bien  
absoudre  
nation ap  
cerveaux  
cerveaux  
associer  
précipite  
tives (qu  
tématique  
glorieuse  
qui veut  
vous, nou

“ L'obstacle au développement intellectuel de la France (*Pas flatteur du tout*), ce qui la tue, ce qui nous tue, ce qui tue le monde entier (*pis que le déluge*), c'est l'ignorance, c'est le fanatisme, c'est cette pensée que le monde doit appartenir et appartenir à celui qui aura le plus osé pour amoindrir les facultés intellectuelles de l'homme, à celui qui sera parvenu à l'abrutir. (*Courage, mon garçon ! la Franc-maç. : y arrivera bientôt.*)—Levons-nous donc tous ensemble contre cette prétention : que Rome, que l'Ultramontanisme, que l'ignorance, que tout ce qui en dérive succombe, périsse à jamais par le développement de l'éducation qui conduit à la morale, et par le développement de l'instruction qui conduit au développement complet de l'intelligence.”

En font-ils des colères, ces Belges . . . ?

En 1880 un F. : Lagache s'exprimait ainsi :

“ C'est en vain que les apôtres intéressés de la haine et de l'intolérance veulent, en ce moment, soulever à leur profit ce qu'ils appellent si pompeusement la *marche catholique* et galvaniser le cadavre du fanatisme religieux . . . (*c'est à insérer dans les cours de littérature comme modèle du genre . . .*) Quelques jours encore et le pays, délivré de cette lèpre maudite, respirant à l'aise, s'épanouira au grand soleil de la liberté, assurée par l'instruction populaire.”

Qui sait, s'il ne sèchera pas, plutôt ? . . . Contemplons cette France qui, aujourd'hui, se débat sous l'étreinte mortelle de la Juiverie, et demandons-nous ce qu'elle a pu à gagner en sacrifiant l'autel du Christ à celui de la Raison ! . . . Et il se trouve encore, dans la province de Québec, des catholiques, avec une intelligence assez bornée ou assez aveuglée pour venir nous prêcher les bienfaits de l'instruction gratuite et obligatoire . . . ? Non, ce ne sont pas de vrais catholiques.

Terminons ces quelques citations qui montrent bien ce qu'est l'esprit sectaire, par le morceau d'architecture suivant. Le F. : Galopin nous laisse entendre ce qu'il faut penser de la neutralité scolaire :

“ C'est qu'en effet l'enfant c'est tout, c'est le présent qui en nous copiant et en nous assimilant, se fortifie ou s'empoisonne (*très-bien*) c'est l'avenir chargé de nous condamner ou de nous absoudre.—Toutes les valeurs incommensurables d'une grande nation appartiennent un jour à qui a su les prendre : prêcher des cerveaux, c'est prêcher des hommes... Je bois donc à ces jeunes cerveaux...et c'est à ce toast que je vous prie de bien vouloir vous associer ; c'est à la santé de cette jeune France qui nous aidera à précipiter les liens des nations dans le torrent des sciences positives (*quel galimatias !*)—de cette jeune France, qu'on veut systématiquement atrophier ; de cette jeune France, enfin, qui relève glorieusement la tête sous le drapeau (*noir*) de la maçonnerie et qui veut sa place aujourd'hui dans l'ère nouvelle que, grâce à vous, nous lui avons créée sur les ruines d'une société vermoûlée.

pour revendiquer ses droits que la foi aveugle lui avait si abusivement enlevés.—Je bois à vous, femmes contemporaines, qui tracez une route de feu et de pensées nouvelles aux enfants et aux femmes de l'avenir."

L'émancipation féminine... une comète maintenant visible des bords du Saint-Laurent; son apparition dans notre firmament social a coïncidé fortuitement avec l'arrivée au Canada d'un gouverneur-général.

Et n'oublions pas les graves paroles de F. Lepelletier qui, lors de l'expulsion de M. Andrieux de la secte, écrivait dans le "Bulletin maçonnique" du mois d'avril 1885: "La franc-maçonnerie n'a, il est vrai, qu'une action éloignée et réflexe sur la politique active, mais elle prépare les esprits à tous les progrès et c'est dans son sein que s'élaborent la plupart des grandes réformes sociales: l'instruction laïque, gratuite et obligatoire, a été étudiée, préparée et, pour ainsi dire, décrétée dans les Loges, il y a bien des années." (La F. M. démasquée, juin 1885—P. 187).

Maintenant que nous venons d'assister à l'éclosion du mouvement en faveur des réformes scolaires en France, et que nous avons appris quelle part active avait prise la franc-maçonnerie dans ses développements successifs, et ce, appuyés sur des preuves irrécusables, il nous reste à jeter un coup d'œil sur les moyens mis en action par les loges, pour mener leur projet à bonne fin. La secte, en n'importe quel pays où elle s'attaque au catholicisme, surtout en des pays foncièrement catholiques comme l'était autrefois et l'est encore aujourd'hui la France, procède graduellement, avec précaution et en évitant les trop grandes secousses; c'est de la diplomatie de sa part, et sous ce rapport elle en a diaboliquement. Son but, comme on le sait, est de détruire le règne du Christ sur la terre, de déchristianiser le monde; sa fin, c'est l'apostasie universelle et sociale. L'Eglise est la muraille que Jésus-Christ a mise devant son œuvre, pour la défendre; c'est sur elle qu'il faut d'abord diriger les batteries. Trois bastions principaux gardent les approches de cette défense, ce sont: l'école catholique, la famille chrétienne, l'ordre social religieux. Aussi l'école est le premier point d'attaque, la première base d'opération des sectaires. A peine l'école est-elle tombée entre les mains de la secte, à peine Dieu est-il chassé de l'école, que la franc-maçonnerie s'attaque à la base de l'ordre domestique: le mariage. Le dépouiller de son caractère religieux pour en faire un contrat purement civil, n'est que l'affaire d'un coup de main; et le divorce est le pendant de cette victoire. De là on en arrive directement à réclamer en fa-

veur  
dès l  
baldi  
Tel  
et ta  
surto  
avant  
un ca  
temen  
le pro  
embo  
claré  
diplom  
" Non  
" nous  
" dans  
çons, e  
tremen  
En  
favorit  
loges e  
C'était  
Et ce g  
nes lib  
grand  
le clerg  
" Je re  
" bliqu  
" cléric  
flair ré  
prend,  
notre P  
monstr  
que des  
çais. Al  
.....  
Le  
bataill  
choses q  
de confé  
devant l  
inclinati  
que. A

veur du *contrat social* de Rousseau. L'ennemi, l'armée de Satan, dès lors, est aux portes de Rome, il ne manque plus qu'un Garibaldi pour faire la brèche, qu'un Judas pour livrer le Maître.— Tel est le plan de bataille, la tactique guerrière de la secte, plan et tactique qu'elle modifie suivant les circonstances et suivant surtout le manque de résistance de la part des assiégés.—Mais avant de commencer la campagne, de marcher au combat, il faut un *casus belli*, ce dont elle s'embarrasse bien peu. "Les empiètements incessants du clergé dans le domaine de l'Etat" voilà le prétexte tout trouvé et vite le grand mot est lâché, on embouche la trompette, les clairons sonnent, l'état est déclaré en danger. Et ces preux sont d'une réserve à faire pâlir la diplomatie européenne dans les affaires de l'Extrême-Orient : "Non, nous ne voulons pas la destruction de la religion. Dieu nous en garde ! nous voulons simplement que le prêtre reste dans sa sacristie." Quelle candeur angélique !... Ces bons maçons, ces bons libéraux, il faut bien qu'ils mangent du prêtre, autrement, ils mourraient..... d'inanition.

En 1871, Gambetta inventait une formule qui lui est restée favorite, et qui, devenue célèbre, est encore courante dans les loges et le public de France : "Le cléricalisme, voilà l'ennemi." C'était court, mais significatif ; un livre ne pourrait en dire plus. Et ce grand homme, ce grand mangeur de prêtres, à qui nos jeunes libéraux canadiens-français comparent orgueilleusement leur grand chef, lorsque quelqu'un lui reprochait ses attaques contre le clergé, le catholicisme, se contentait de protester en disant : "Je respecte la religion, la religion n'a rien à craindre, la République doit simplement se défendre contre les attaques du cléricalisme."—D'ailleurs la franc-maçonnerie a un talent, un flair réellement diabolique pour choisir ses formules ; et si ça prend, on y va d'un bon cœur : les élections du 23 juin 1896, dans notre Province de Québec, en sont une preuve flagrante, une démonstration lamentable. Il serait curieux de dresser la statistique des gogos et des dupes dans le parti libéral Canadien-français. Ah ! si la loge l'Emancipation de Montréal voulait parler..... ! Mais, n'anticipons pas.

Le *Casus belli* trouvé, il s'agit de faire les recrues, de garnir les bataillons, sans parler de la mise en armes de l'armée permanente, choses qui s'opèrent assez bien, lentement toutefois, au moyen de conférences dans les loges, dans les clubs politiques ou autres, devant le public, en outre du recrutement de circonstance, par inclination ou par besoin du moment, ou encore pour fin politique. Ajoutez à cela le système électoral de notre fin de siècle

qui montre la corruption la plus effrénée, inconnue aux autres époques ; et on comprendra le beau jeu qu'a la secte.

En France, en temps de révolution, il n'y a pas de méfaits possibles et impossibles dont on n'ait accusé le clergé ; en temps d'élection, la corruption n'a pas eu de limites ; et pour enrôler les tièdes, il n'y a pas d'attaques que l'on n'ait dirigées contre la religion, de sujets si religieux et si sacrés qui n'aient fait le sujet de conférences impies et sacrilèges. Tout ce qui parlait de Dieu ou le représentait ou servait à son culte, a été sali, profané, et jeté aux orties ; lancer l'injure à la face du Christ, fut chose fort commune en France, à certaines époques.

On a voulu faire apostasier la France, mais le peuple français n'a pas encore apostasié. Des législateurs ont trahi le Christ, l'ont conduit au Golgotha et livré à son bourreau : la juiverie-maçonnerie ; mais le peuple français garde ses apôtres, s'attache à leurs pas. Bientôt le voile du temple se déchirera et, au milieu d'un craquement sinistre peut-être, l'on verra apparaître la lumière de vérité : le catholicisme reprendra son œuvre.

Terminons donc par ce passage de l'abbé Lefranc qui, dans un mouvement inspiré, s'écriait : "O France, toi qui tenais le premier rang parmi les royaumes de l'Europe ; toi dont on empruntait les mœurs, le langage, le bon goût ; toi qui étais le séjour des beaux arts et des sciences... comment as-tu souffert que des fanatiques obscurs viennent dépouiller ta noblesse et des titres, les prêtres du Très-Haut de leurs propriétés sacrées, le peuple de son commerce et de la paix dont il jouissait ? Avant que tu tombes dans l'abîme où une chute rapide va te précipiter, France ! réveille-toi de ton assoupissement léthargique ; rappelle-toi ce que tu as été, et cesse enfin de te laisser dominer par des factieux et des sectaires, qui n'auraient jamais dû obtenir ta confiance, et qui ont trop abusé de l'ascendant que tu leur as laissé prendre."

L. OBAY.

bon  
bou  
barr  
mèr  
en r  
ranc

trée  
cupe  
Bart  
Lour  
laiss  
soins  
une e  
sema  
long  
accor  
trer  
I

duis

I  
ler le  
coup  
c'éta

I  
voya  
parée  
geme  
fant.  
oreill  
s'éloi  
citait  
dires.  
myst

# Page d'histoire

## Les apparitions de Lourdes

### **BERNADETTE.**

*(Suite et fin)*

Bernadette ne gardait aucune rancune des brusqueries de sa bonne maîtresse. Elle était un peu confuse, mais jamais trace de bouderie n'apparut sur sa figure. Souvent elle mettait fin à l'embarras qui suivait la bourrasque, en sautant au cou de sa seconde mère. La pauvre enfant se consolait de ses insuccès de mémoire en recourant à son petit chapelet, qu'elle récitait avec persévérance et ferveur.

La femme Aravant était trop bonne chrétienne et trop pénétrée de ses devoirs de maîtresse de maison, pour ne pas se préoccuper de cet état de choses. Elle se rendit chez le pasteur de Bartrès pour appeler son attention sur l'enfant du meunier de Lourdes. Le prêtre jugea, en effet, qu'il y avait devoir à ne plus laisser l'enfant dans l'oubli, et il se proposait de lui donner des soins particuliers, quand une décision épiscopale le transféra dans une autre paroisse. La commune de Bartrès demeura quelques semaines sans desservant, et, comme la vacance pouvait se prolonger, les Aravant et les Soubirous convinrent d'un commun accord, et sur les conseils du prêtre qui s'éloignait, de faire rentrer l'enfant dans sa famille.

La main secrète qui dirigeait tous ces petits événements conduisait Bernadette vers la Grotte de Lourdes.

### **DEUXIEME APPARITION**

Dimanche, 14 février.

Bernadette venait d'être frappée de ce qu'on pourrait appeler le mal du Ciel. D'enjouée qu'elle était, elle se montra tout à coup sérieuse et méditative ; une seule pensée occupait son âme, c'était celle de la Dame.

Dès le lendemain de la première apparition, la mère de la voyante remarqua l'espèce de mélancolie qui semblait s'être emparée de sa fille. Son cœur de mère s'en émut, et, avec les ménagements qu'inspire la tendresse, elle chercha à distraire son enfant. Comme la veille, elle lui représentait que nos yeux, nos oreilles sont sujets à erreur, et qu'en tout cas il est prudent de s'éloigner des choses dont la physionomie paraît suspecte. Elle citait plusieurs faits et racontait mille histoires à l'appui de ses dires. Afin de détacher sa fille des prétendus charmes de la Dame mystérieuse, elle ajoutait encore que l'Esprit du mal se transfor-

me par moments en Ange de lumière, et qu'il était à craindre que le fait de Massabielle ne fût un cas de ce genre.

Bernadette ne discutait pas, mais elle avait de la peine à se rendre aux raisonnements de sa mère. Elle ne pouvait se persuader que tout ce qu'elle avait vu et entendu à la grotte, c'est-à-dire les coups de vent, l'agitation du buisson, la personne de la Dame, les illuminations du rocher, ne fût qu'une succession de choses illusoires. Elle aurait été embarrassée de dire exactement ce qu'est le diable ; mais par l'idée confuse qu'elle s'en était formée, elle se refusait à croire que l'Esprit de ténèbres pût changer sa face grimaçante en la figure harmonieuse et belle de la Dame qui lui était apparue. Surtout elle trouvait étrange et contradictoire que le diable fût nanti d'un chapelet, et qu'il vint, en dévôt, le réciter à Massabielle.

Dans les journées du vendredi et du samedi, 12 et 13 février, sans demander de permission expresse à sa mère, Bernadette laissa percer, à différentes reprises, le désir qu'elle avait de revenir à la grotte. La mère feignait de ne pas comprendre, ou, si elle prenait la parole, c'était pour combattre les velléités de sa fille. La voyante arriva ainsi, sans trop insister, jusqu'au dimanche 14 février.

Dans l'après-midi de ce jour, elle entendit au fond de son âme une voix secrète qui la pressait suavement, mais fortement, de se rendre à Massabielle. Retenue par sa nature craintive, l'enfant n'osa pas parler à sa mère de l'appel mystérieux qui lui était fait. Plus libre avec sa sœur Marie, elle lui confia son secret et la pria d'agir auprès de leur mère pour obtenir la permission désirée. Marie essaya un premier refus ; sans se décourager, elle fit appel à son amie, Jeanne Abadie, pour plaider ensemble la cause de Bernadette. La mère Soubirous résista encore ; elle se rappelait les funestes effets de la première sortie et ne voulait pas s'exposer à augmenter ses inquiétudes, en livrant sa fille à de nouvelles et dangereuses émotions.

La Dame cependant appelait Bernadette à la grotte. Doucement, sans efforts, elle sut lever les obstacles et ouvrir les chemins à sa petite privilégiée. Mettant précisément en jeu les sollicitudes de la mère, elle amena celle-ci à se demander si la démarche à laquelle elle s'opposait n'était pas plutôt le moyen le plus efficace de débarrasser sa fille des folles idées qui l'obsédaient. Si l'enfant, en effet, ne voyait plus rien à la grotte, n'était-il pas à présumer qu'elle reviendrait d'elle-même de ses premières impressions ? La mère, quoique anxieuse, se décida donc à laisser tenter l'épreuve d'une seconde visite. A une nouvelle instance faite par les deux petites filles, pour ne pas paraître se désavouer, elle simula l'impatience et répondit : "Allez, partez et ne me cassez plus la tête ! Au moins, ajoutez-elle, soyez ici à l'heure des vêpres, sans cela vous savez ce qui vous attend."

En dehors du cercle de la famille, Bernadette n'avait parlé à personne de la vision qu'elle avait eue à la grotte, Marie, sa sœur, n'avait pas cru devoir se tenir dans la même réserve. Dès le matin du 14 février, une douzaine de jeunes filles du quartier étaient dans la confidence, et toutes avaient demandé à suivre Bernadette, au cas où celle-ci reviendrait à Massabielle. Aussitôt que



l'autorisation de la mère fut obtenue, Marie, fidèle à des promesses données, courut, accompagnée de Jeanne Abadie, prévenir ses amies.

Pendant ce temps, Bernadette s'habillait à la hâte et se créait par avance le tableau des joies qui l'attendaient à la grotte. Ce tableau l'attirait, et cependant un nuage importun venait de temps en temps en assombrir la radieuse perspective. La voyante se rappelait ce que lui avait dit sa mère des ruses du démon ; et, bien qu'elle sentit en elle-même comme une certitude invincible qu'elle n'avait pas été justifiée, toutefois elle ne pouvait se défendre d'une certaine appréhension. En tout cas, sur le conseil de ses jeunes compagnes, elle se munit d'une fiole qu'elle alla remplir au bénitier de la paroisse.

Ainsi armée contre les artifices de l'Esprit de mensonge, elle s'engagea confiante dans le chemin de la forêt, escortée de cinq ou six jeunes filles de son âge, que Marie, sa sœur, avait réunies en toute diligence. D'autres compagnes devaient suivre, mais comme leurs apprêts de toilette n'étaient pas encore terminés, il fut convenu que Jeanne Abadie les attendrait.

Aussitôt que le premier groupe parvint à Massabielle, Bernadette se mit à genoux sur le côté droit de la Grotte, en face du buisson au-dessus duquel la Dame avait une première fois apparue. Elle se mit en prière, puis, levant la tête, elle s'écria dans un transport de joie : "Elle y est ! . . Elle y est ! . ."

Marie Hillot, qui tenait en ce moment le flacon d'eau bénite, le passa rapidement à Bernadette en lui disant : " Vite, jette-lui de l'eau." Bernadette obéit et jeta le contenu de sa fiole dans la direction du buisson. "Elle ne s'en fâche pas, reprit la voyante avec satisfaction ; au contraire, elle approuve de la tête et sourit vers nous toutes."

Aussitôt, les jeunes filles tombèrent à genoux, se rangeant en demi-cercle sur les côtés de Bernadette. Un instant après, celle-ci était plongée dans l'extase. Son regard, doux et tranquille, demeurait fixé sur la niche, vide et froide pour tout autre que pour elle, et semblait s'événir de la contemplation d'une beauté céleste ; son visage, transfiguré et rayonnant de bonheur, avait pris une expression indéfinissable : on aurait dit une de ces vierges idéales de l'école ombrienne, ou plutôt un ange.

En présence d'un tel tableau, aussi inattendu qu'émouvant, les jeunes filles se troublèrent, ne sachant à quel sentiment se livrer. La plupart éclatèrent en sanglots, et l'une d'elles s'écria : " Oh ! si Bernadette allait mourir ! " Elles étaient là, anxieuses et hésitantes, quand un incident nouveau vint redoubler leurs alarmes.

Une pierre, lancée du haut du mamelon, rebondit sur le rocher et tomba dans le Gave. C'était plus qu'il n'en fallait pour affoler de jeunes têtes déjà surexcitées. Les amies de la voyante s'enfuirent de la grotte, et, remplies de terreur, elles remontèrent le talus escarpé en jetant de grands cris et appelant au secours. Arrivées au chemin de la forêt, elles trouvèrent Jeanne Abadie, en tête de son petit peloton de retardataires, battant des mains et riant aux éclats. Bientôt tout fut expliqué : c'était Jeanne

qui, pour se venger de ce qu'on ne l'avait pas attendue, avait causé la panique.

La paix faite et la frayeur calmée, les jeunes filles venues d'en bas firent connaître aux autres l'état extraordinaire dans lequel elles avaient laissé Bernadette. Toutes s'empressèrent de descendre pour venir en aide à leur amie commune. Elles trouvèrent la voyante agenouillée à la même place, dans les ravissements de l'extase. Elles s'approchèrent d'elle, l'appelèrent affectueusement par son nom ; mais Bernadette était insensible à la voix de ses compagnes ; comme si elle n'était plus de ce monde, son regard demeurait fixé sur l'objet invisible qui la captivait. Les jeunes filles, ne sachant si la voyante était morte ou si elle allait mourir, se lamentaient, se désolaient, lorsqu'elles virent descendre la mère et la sœur de Nicolau, le meunier du moulin de Savy. Les deux femmes avaient entendu les cris de détresse des enfants et s'étaient empressées d'accourir. En voyant Bernadette en extase, elles demeurèrent stupéfaites et comme saisies d'un religieux respect. Elles s'approchèrent d'elle timidement, et, à l'instar des jeunes filles, elles cherchèrent par de douces instances à la faire revenir à la vie ordinaire. Peine perdue : Bernadette ne voyait, n'entendait que sa chère vision.

Il fallait cependant soustraire la voyante au charme puissant qui la captivait d'une manière si merveilleuse. Sans s'attarder dans les indécisions, la mère Nicolau se détacha de Massabielle et alla prendre son fils au moulin de Savy. Le jeune meunier, alors âgé de 28 ans, accourut à la grotte, le sourire sur les lèvres, croyant assister à une espièglerie d'enfant.

Arrivé près de Bernadette, il recula de surprise et se croisa les bras : " Jamais spectacle plus beau, dit encore aujourd'hui l'ancien meunier de Savy, ne s'était présenté à mes yeux ! J'ai " vais beau me raisonner, il me semblait que je n'étais pas digne " de toucher à cette enfant."

Poussé cependant par sa mère, le jeune Nicolau prit avec précaution Bernadette sous les aisselles et essaya de la faire marcher. Soutenue ensuite par la meunière et son fils, la voyante put parvenir ainsi au moulin de Savy.

Mais durant le trajet, elle paraissait suivre du regard un être mystérieux qui se tenait sur le devant et un peu au-dessus d'elle. En vain le fils Nicolau, pour rompre le charme, lui mettait la main sur les yeux et l'obligeait à baisser la tête ; Bernadette revenait sans cesse à sa position première et continuait à poursuivre sa contemplation. Ce ne fut qu'à son arrivée au moulin que Bernadette reprit possession d'elle-même, et qu'elle vit avec tristesse reparaitre devant ses yeux le tableau décoloré de la vie ordinaire.

Interrogée sur les causes qui avaient provoqué ses ravissements, Bernadette fit le récit de la vision du jour, qui n'était qu'une répétition de celle du jeudi précédent. " Seulement, ajoutait l'enfant presque avec confusion, aujourd'hui j'ai oublié " mon chapelet et n'ai su que regarder la Dame. Quand elle a été " arrivée, je me suis sentie si heureuse que je me croyais au ciel."

Les compagnes de Bernadette, après l'avoir suivie jusqu'au moulin de Savy, se séparèrent d'elle et regagnèrent la ville, entiè-

reme  
entrâ  
et, sù  
ses la

toute  
elle r  
rèrent  
de fâc  
pelan  
s'aban  
Elle e  
droit  
" que  
" vais  
et elle

" fille  
" du c  
" mais  
L  
d'épro  
en ple  
sentat  
de la v  
jetait

L

U  
pour e  
derniè  
toba, le  
Il va d  
récent  
portent

Vo  
1.  
choix, c  
2.  
cathol  
caises.

rement bouleversées de ce qu'elles avaient vu à Massabieille. En entrant chez elle, la sœur de Bernadette se répandit en sanglots, et, suffoquée par l'émotion, elle ne put dire à sa mère le motif de ses larmes.

La mère, hors d'elle-même, et croyant à un malheur, prit en toute hâte le chemin de la grotte. Par une heureuse coïncidence, elle rencontra successivement deux ou trois femmes qui les assurèrent que Bernadette se reposait au moulin de Savy et que rien de fâcheux ne lui était survenu. Mais la mère Soubiours, se rappelant l'entêtement de Bernadette à vouloir retourner à la grotte, s'abandonna à un mouvement de colère contre sa petite obstinée. Elle entra au moulin de Savy, une houssine à la main, et, allant droit à sa fille, elle lui dit : "Comment, drôlesse, tu veux donc que nous soyons la risée de tous ceux qui nous connaissent ! Je vais te les donner, moi, tes airs béats et tes histoires de Dame ;" et elle allait frapper, quand la vieille Nicolau prévint le coup.

— "Que faites-vous ? s'écria-t-elle. Hé ! qu'a donc fait votre fille pour que vous la traitiez ainsi ? C'est un ange, et un ange du ciel, entendez-vous, que vous avez en elle ! Je n'oublierai jamais, moi, ce qu'elle était à la grotte !"

La femme Soubiours, brisée par les émotions qu'elle venait d'éprouver, s'était laissé tomber sur un siège et regardait sa fille en pleurant. Quelques instants après, réconfortée par les représentations amicales de la famille Nicolau, elle reprenait le chemin de la ville, emmenant avec elle Bernadette, qui, de temps en temps, jetait en arrière un regard furtif.

J. B. ESTRADÉ.

---



---

## Le mouvement catholique

---

### AU CANADA

Une correspondance de la part d'une personne bien placée pour connaître ce qui s'est passé nous permet de donner, sur les dernières négociations relatives à la question des écoles du Manitoba, les renseignements suivants qui sont du plus haut intérêt. Il va de soi qu'ils n'ont pas de caractère officiel, mais des dépêches récemment publiées par des journaux de diverses nuances nous portent à croire qu'en somme ils sont exacts.

Voici quelles seraient les propositions faites à Mgr. Langevin :

1. Nomination de Mgr. Langevin, ou d'un remplaçant de son choix, comme membre du Bureau consultatif (Advisory Board)
2. Un inspecteur, de langue française, et un adjoint au besoin, catholique et acceptable à Sa Grandeur, pour les écoles françaises.

3. Permis d'enseigner délivrés pour deux ans passé 1898 aux instituteurs actuels dans les écoles françaises et à d'autres personnes compétentes, sur recommandation de l'inspecteur français. Cette faculté s'étend aux professeurs en exercice appartenant à des communautés enseignantes.

4. Cours normal de dix semaines, pour la formation des instituteurs des écoles françaises, sous la direction d'instituteurs nommés par le département de l'Instruction publique. Ces instituteurs devront être agréés par Mgr Langevin. L'inspecteur français et catholique sera l'un de ces instituteurs et on suggère aussi le nom de M. l'abbé Cherrier. Ce cours sera donné dans des établissements choisis d'un commun accord. On suggère le Collège St Boniface et l'Académie Ste Marie.

5. Représentation accordée aux autorités des écoles françaises dans le bureau des examinateurs, en ce qui concerne la collation de brevets aux instituteurs. Il est entendu que ces examinateurs iront tenir des examens dans les établissements où le cours normal se donne. Des brevets spéciaux seront conférés pour les écoles françaises et allemandes.

6. Un membre de la commission des livres de classe du Bureau consultatif, auquel sera adjoint un représentant du Collège de St. Boniface dans le Conseil universitaire, examinera les livres de classe que le Bureau consultatif est à faire publier. Tout ce à quoi les catholiques ont objection devra en être éliminé.

7. La même commission et les deux représentants du Collège de St. Boniface dans le conseil des études universitaires autoriseront une série de livres de lecture français-anglais (Montpetit suggéré), mais il est entendu que, pour préparer les élèves français à suivre le cours bi-lingue, les livres français pourront être employés pour l'étude du français.

8. La même commission examinera les livres d'histoire du Canada et de l'Angleterre, et ceux de géographie, pour les adapter aux écoles françaises. Il est convenu qu'aucun livre d'histoire ou de géographie ne sera approuvé s'il n'est acceptable aux catholiques. L'histoire et la géographie françaises seront approuvées. Il est entendu qu'aucun livre ne sera autorisé s'il porte ombrage aux catholiques, que la langue française sera enseignée et la grammaire française employée.

9. Les trois écoles catholiques de Winnipeg seront louées par le Bureau consultatif et considérées comme écoles publiques. Les instituteurs qui y enseignent actuellement seront considérés comme formant le nombre proportionnel d'instituteurs catholiques à être employés d'après les amendements de 1896 ; pourvu

que ces écoles soient conduites conformément aux règlements généraux du département de l'Instruction publique et du Bureau consultatif. On accordera à ces instituteurs des permis d'enseigner semblables à ceux délivrés aux instituteurs des écoles françaises.

Voici maintenant ce que la minorité se serait déclarée prête à accepter :

1. Permis d'enseigner accordés pour deux ans passé 1898 (4 ans pour les membres des communautés enseignantes) aux instituteurs qui enseignent actuellement dans les écoles catholiques et à d'autres personnes compétentes, sur recommandation de l'inspecteur catholique des écoles catholiques.

2. Cours de dix semaines comme ci-dessus, pour la formation des instituteurs des écoles catholiques, sous la direction de professeurs nommés par le département de l'Instruction publique, mais acceptables à l'archevêque de St Boniface. L'inspecteur catholique, ou quelqu'un dont il suggérera le nom, et l'un des représentants du Collège de St Boniface dans le conseil universitaire feront partie des professeurs qui donneront ce cours normal. Celui-ci sera donné dans des établissements dont le choix sera arrêté à la suite d'un accord avec l'archevêque. (On suggère le Collège de St Boniface pour les garçons et l'Académie Ste Marie pour les filles.)

3. Brevets spéciaux pour les écoles françaises et allemandes. Examens en anglais et en français. Les examinateurs iront tenir des examens dans les établissements mêmes où l'enseignement normal sera donné. Trois des représentants du Collège de St-Boniface dans le Conseil universitaire feront partie de la commission des examinateurs.

4. Nomination pour les écoles catholiques d'un inspecteur parlant le français et l'anglais, et d'un adjoint au besoin. Tous deux devront être catholiques et acceptés par l'archevêque de St Boniface.

5. L'inspecteur catholique confèrera avec l'archevêque pour les livres de lecture, d'histoire, de géographie et d'instruction religieuse à employer dans les écoles catholiques.

Ou bien on prendra les livres anglais de lecture, d'histoire et de géographie en usage dans les écoles catholiques séparées d'Ontario, et les livres français en usage dans les écoles catholiques de la province de Québec seront considérés comme approuvés.

Ou bien, qu'on approuve les livres de lecture, d'histoire et de géographie en usage dans les écoles des Frères de la Doctrine chrétienne.

Ou bien, que la question reste ouverte.

6. Les quatre écoles catholiques de Winnipeg, savoir : l'école des Frères ; l'école de l'Immaculée Conception ; l'école des Sts. Anges et l'école St. Joseph seront louées par le Bureau consultatif, de la même manière que pour les écoles publiques, et les instituteurs qui y enseignent actuellement seront considérés comme formant le nombre proportionnel à être employé en vertu des amendements de 1896 ; pourvu que ces écoles acceptent l'inspection officielle faite par l'inspecteur catholique, ainsi que les programmes d'études officiels en matière d'instruction profane. Les instituteurs pour ces écoles seront toujours nommés sur présentation de l'archevêque de St. Boniface. Les instituteurs actuels recevront des permis d'enseigner pour quatre ans.

Ces renseignements sont-ils parfaitement exacts ? Nous n'en savons naturellement rien. Rien n'en a été communiqué au public par la voie de l'autorité religieuse ou des représentants de la minorité, et jusqu'à ce que cela soit fait, nous ne pourrons être définitivement fixés sur ce qui a été offert, promis, accepté ou refusé.

Si, pourtant, le gouvernement Greenway s'était enfin décidé à accorder aux catholiques le minimum des revendications formulé par eux comme base d'un *modus vivendi*, en attendant qu'ils soient complètement réintégrés dans leurs droits, nous croyons qu'il y aurait là des concessions suffisamment substantielles pour constituer l'une des réparations partielles que le Saint-Père conseille aux catholiques d'accepter, en attendant mieux.

Naturellement, tout cela ne serait que temporaire, précaire même, en ce que rien ne nous paraît garantir le maintien des satisfactions offertes. Mais pour le temps que celles-ci dureront, elles n'en seront pas moins un soulagement considérable pour nos malheureux coreligionnaires de l'Ouest. Cela leur permettra de reprendre des forces. Cela permettra surtout aux événements de marcher, et le temps, quand Dieu le veut, est un grand guérisseur de maux. Cela leur permettra enfin de s'employer à mettre leur organisation scolaire sur un meilleur pied et de prouver que l'école catholique ne craint, pas plus ici qu'en France ou partout ailleurs, la concurrence de l'école neutre, foyer d'indifférence ou d'athéisme.

Dans une circulaire adressée à son clergé, Mgr. l'archevêque de Montréal déclare : " le clergé, les communautés religieuses et les fidèles du diocèse ont répondu, au-delà de mes espérances, à l'appel que j'ai fait en faveur de l'œuvre des messes pour l'église

de Saint Joachim, à Rome. Je vais avoir le bonheur " ajoute-t-il, " d'offrir au Saint-Père au-delà de 18,000 intentions de messes promises, ou déjà acquittées."

C'est du dévouement, et du meilleur.

Dans la même circulaire, le digne prélat met ses ouailles en garde contre les dangers auxquels les parents catholiques qui envoient leurs enfants à des écoles protestantes exposent ces jeunes âmes. L'enseignement traditionnel de l'Eglise et les recommandations des conciles provinciaux sont pourtant très formels et très explicites sur ce point. Sa Grandeur le démontre en citant des extraits de la récente Encyclique *Affari vos*, ainsi que des III<sup>me</sup> et V<sup>me</sup> conciles provinciaux de Québec.

Nous nous faisons volontiers l'écho de cet enseignement, espérant que partout, dans notre province au moins, où le contact scolaire avec les protestants peut être facilement évité, il sera compris et appliqué.

## AUX ETATS-UNIS

Les catholiques polonais des États-Unis sont en voie de rompre avec tous leurs devoirs de soumission à leurs pasteurs et de se constituer en Eglise indépendante. Ils ne veulent, dans certains cas, reconnaître d'autorité que celle de l'évêque de Cracovie.

C'est profondément triste. Il s'agit toujours de la question des langues, c'est-à-dire des tentatives faites pour imposer la langue anglaise à tous les émigrés qui vont s'établir aux États-Unis. Il y a là un péril grave pour la foi d'un grand nombre, péril sur lequel l'attention du Saint-Siège sera sans doute appelé par le conflit ouvert qui vient d'éclater entre les catholiques polonais, notamment ceux de Baltimore et de Chicago, et les évêques irlando-américains.

On a trouvé le moyen de faire du carême, dans certains centres américains, une saison fashionable, une saison de mondanité quand même. Oh ! c'est sous prétexte de charité, bien entendu. Nous doutons fort du motif surnaturel de cette charité, et plus encore du mérite qu'en peuvent tirer pour leur salut les mondains et mondaines qui s'y livrent.

A tout prendre, nous aimons mieux l'austérité simple et le mérite vrai de notre bon vieux carême.

Nous voyions l'autre jour que ces écoles publiques des États-Unis, que nos réformateurs nous proposent pour modèles, ne bril-

lent pas précisément par le savoir qu'on y puise. Il paraît qu'elles brillent encore moins par la douceur des mœurs qui y règnent. Une revue américaine cite des faits d'une cruauté telle qui se sont passés dans des collèges protestants et des universités protestantes des Etats-Unis, que le directeur de cette revue, un protestant ardent, en vient à conclure que, si cela continue, les parents devront garder leurs enfants chez eux ou les envoyer dans des institutions catholiques, où, dit-il, " de pareilles choses n'ont jamais lieu."

## AUTRES PAYS

ITALIE.—Nous avons noté ici même la découverte autour de laquelle on a fait grand bruit, d'un *graffito* antique, trouvé par le professeur Marucchi dans le palais de l'empereur Tibère à Rome. Nous avons publié tout d'abord le récit primitif qui parlait d'un tableau représentant la scène du crucifiement, puis la lettre, très prudente, du professeur Marucchi. La *Revue catholique des Revues*, livraison du 5 mars, nous apporte un article signé U. Benigni et qui semble régler définitivement la question.

L'auteur explique d'abord qu'il a étudié le *graffito* même et sa photographie, puis il en fait la description suivante :

" Le mur est tout couvert de graffiti, la plupart, vers et prose, du genre galant et souvent pornographique. Entre ces élucubrations d'une littérature de caserne, on voit une scène dont nous décrivons le squelette. On voit un échafaud formé par des poutres plongées dans le pavé et réunies par une poutre horizontale. Les poutres verticales sont raffermies sur le pavé par deux poutrelles diagonales. Le long des poutres verticales, on voit des poutrelles horizontales parallèles aux premières. Le dessin, très grossier, ne permet pas de constater, à première vue, s'il y a d'autres poutrelles horizontales sous les précédentes. On voit des cordes liées aux poutres.

Des silhouettes humaines s'empressent autour de cet échafaud. Quelques-unes y montent par des échelles appuyées sur les poutres portant sur le pavé; un homme avec un grand marteau se trouve déjà sur une des poutrelles. On lit des noms sur les dites silhouettes : *M. . . pilus, Filetus, Nostamus* (ou *Postumus*), *Jucundus* (ou *Secundus*), *Tertius*, etc. Au-dessus de la scène on voit des inscriptions tracées en lignes horizontales. Vers la gauche, à peu près au-dessus de la pointe de la poutre verticale de gauche, on lit un nom : *CRESTVS* . . . ou quelque chose de semblable. Près du nom, à droite, un marteau qui rappelle celui qu'on voit dans la main du dit bonhomme.

Voilà le *vrai* graffiti, dans lequel on a vu, tour à tour une crucifixion, une manœuvre de matelots, des jeux funambulesques,



l'assaut d'un château. On doit exclure la crucifixion, qui n'a été pensée que par suggestion. Il n'y a pas de marins, car il n'y a pas de trace de navire, d'eau, etc. ; pas de château, pas de soldats, car il n'y a qu'un échafaud et des ouvriers sans armes. C'est bien un échafaud élevé ou par des ouvriers ou par des joueurs."

Quant à l'inscription qui accompagne le *graffito* et dans laquelle on avait cru retrouver le mot *crestus*, M. Benigui dit qu'en effet c'est là la leçon la plus probable du mot dont quelques lettres seulement sont absolument lisibles et termine ainsi :

" Enfin, un mot sur la légende, sortie, tout armée comme Minerve, du cerveau de nos Jupiter. Il faut avouer que monsieur le Hasard a été bien malin ; il y a accumulé des . . . tentations. L'échafaud pouvait, coûte que coûte représenter deux croix. Le *CRESTVS* était très-suggestif. Le nom *Filetus* d'une des silhouettes avait été lu *Pilatus*. Des mots, très-difficiles à lire, semblaient dire : *fixus super palum* (crucifié) *vs (vivirus—vivant)*. Après on a dû constater que c'était : *fessa super palumbos*. On pourrait continuer.

Aujourd'hui, il ne reste qu'un étrange *graffito*, le souvenir d'une étrange bévue, et la leçon plus ou moins probable de *CRESTUS*."

—Nous avons dans notre dernière livraison, annoncé la nomination au poste de vicaire apostolique du Sahara, du R. P. Hacquard. Ont été nommés dans le même temps : le R. P. Maxime Fernandez, dominicain, comme vicaire apostolique du Tonkin central, et M. Antoine Delenda, comme archevêque de Corfou.

FRANCE.—L'école laïque, gratuite et obligatoire, voilà la pensée de derrière la tête des pseudo-réformateurs qui ont entrepris de doter la France nouvelle du joli système scolaire que leurs congénères ont infligé à la vieille France. Il leur arrive même parfois de le dire à haute voix, ce qui devrait ouvrir les yeux aux dupes qui, sans trop réfléchir, leur emboîtent le pas, fascinées par les grands mots de *progrès* et de *réforme*, que ces messieurs ont toujours à la bouche. Il importe donc, ainsi que le fait remarquer dans cette livraison même, notre collaborateur L. Obay, de faire l'histoire du complot scolaire maçonnique en France et de redire sans cesse la lamentable banqueroute à laquelle il est venu aboutir, au point de vue de la morale et même du succès auprès du peuple.

Sur ce dernier point nous avons publié déjà d'instructives statistiques et nous en publierons encore. Ce n'est pas la matière qui fait défaut et les rapports de M. Bouge, par exemple, sont une mine précieuse à exploiter. Pour aujourd'hui nous citerons

simplement cet aveu d'un vénérable, le F. Normand (*Revue maçonnique*, livraison de novembre-décembre 1897, page 237) :

“Lorsqu'on a entrepris, il y a quinze ans, la campagne de laïcisation, on parlait de ce principe qu'il y a incompatibilité absolue entre l'éducation cléricale et notre régime de liberté. On a donc voulu enlever aux congréganistes le plus grand nombre d'enfants possible ; a-t-on réussi à les vaincre ? Bien au contraire, on a reculé, car la statistique officielle donne les résultats suivants : en 1884, l'école laïque comptait 2,474,000 garçons ; en 1894, elle n'en compte plus que 2,271,000. Pour les écoles de filles, il y a 130,000 élèves perdues, pendant que les écoles rivales en gagnent 142,000.”

Voici un joli résultat, n'est-ce pas, et dont les frères trois-points ont raison d'être fiers ? Et remarquez bien que dans cette campagne de laïcisation ils étaient appuyés par le gouvernement et qu'il fallait à leurs adversaires payer doubles taxes scolaires afin de maintenir leurs écoles libres. Remarquez encore que l'augmentation de la criminalité infantine a suivi le changement qu'ils ont opéré dans le système scolaire français et vous saurez à quoi vous en tenir sur la valeur de leur œuvre.

—Nous notons en passant, au point de vue des élections prochaines, la déclaration que voici, adoptée le 6 mars dernier, dans une assemblée d'agriculteurs tenue à Paris :

L'assemblée,

En vue des élections prochaines, engage les agriculteurs catholiques :

1o A soutenir énergiquement les candidats qui, à la fois, affirmeront la nécessité de réformer la législation hostile à la liberté religieuse, et donneront des garanties sérieuses à la protection des intérêts agricoles ;

2o A refuser absolument leurs suffrages aux candidats qui proclameront intangibles les lois dirigées contre les catholiques.

—L'Académie des sciences morales et politiques vient de décerner à la Congrégation des Petites-Sœurs des Pauvres un prix de 15,000 fr.—Voilà certes un éloquent témoignage rendu au dévouement et au mérite de ces servantes du Christ, et il émane d'une source peu suspecte.

—Nous avons à enregistrer la mort du R. P. de Damas, un jésuite qui a passé sa vie dans les camps comme aumônier militaire, et celle de M. Adrien Gand à qui l'Université catholique de Lille doit l'organisation et le développement de sa faculté des sciences sociales.

NOUVELLE-CALÉDONIE.—Le nom de la Nouvelle-Calédonie évoque chez nous l'image d'un baigne et, de fait, c'est comme co-

Ionie pénitentiaire que cette lointaine possession française nous est surtout connue. Elle est plus que cela cependant et l'on s'efforce de ce temps-ci d'y diriger un courant d'émigration. Là comme ailleurs le clergé catholique déploie son inaltérable zèle et son action s'y traduit en œuvres de salut et de miséricorde.

La *Croix* publiait récemment à ce sujet de larges extraits d'une lettre adressée au R. P. Piolet par Mgr. M. Alphonse Fraysse, vicaire apostolique de la Nouvelle-Calédonie, à la suite d'un article publié par celui-là dans la *Quinzaine coloniale*. Nous extrayons à notre tour de ce document d'instructifs renseignements, au sujet de l'œuvre scolaire de l'Église d'abord :

“ Il y a cependant, à Nouméa, et dans les principaux centres, des écoles bien tenues. Ce sont les Petits-Frères de Marie et les Sœurs de Saint-Joseph-de-Cluny qui ont la direction de nos écoles congréganistes, de nos orphelinats, de nos pensionnats. Comme dans tous les pays qui débudent, quelques nouveaux centres de colonisation manquent d'écoles, toutefois l'administration se propose de remplir au plus tôt cette lacune et, de leur côté, les Frères et les Sœurs sont tout disposés à se porter partout où les colons les appelleront ; en attendant, les parents ont la ressource de mettre leurs enfants dans les pensionnats.”

Voici maintenant ce que dit Mgr. Fraysse en ce qui concerne l'organisation du service religieux :

“ Administrativement, et cela depuis 1862, sur la demande du gouvernement, quelques prêtres ont été d'une manière officielle détachés de la mission proprement dite, pour assurer, à titre de curés ou de vicaires, le service religieux dans les centres européens. . .

En attendant, si le clergé colonial rétribué et reconnu par l'Etat ne compte que huit membres, en réalité, il y a dans la colonie 50 missionnaires disséminés sur tous les points qui, tous, quelles que soient leurs fonctions et leurs résidences, s'empres- sent d'offrir leur ministère aux colons catholiques de leur district sans distinction d'origine ou de nationalité.

Bien plus, comme quelques centres importants se trouvaient trop éloignés des résidences des missions existantes, préoccupé avant tout du salut de leurs âmes, pour fournir aux colons anciens et nouveaux le moyen de pratiquer leur religion, sans attendre que des cures fussent régulièrement érigées et qu'un traitement leur fût assuré, laissant à la charge de la mission les frais de logement et d'entretien, j'ai placé deux prêtres à Koné, un à la Foa, un quatrième à Houialou, avec mission de visiter tous les petits centres de colons qui se forment en ces régions et d'y ériger des chapelles. En ce faisant, quoi qu'en aient dit certains publicistes mal intentionnés ou mal informés, j'ai été heureux d'apporter, en ce qui est de mes attributions, un concours effectif à la cause de la colonisation.

Il en résulte, de fait, qu'il n'est pas un centre de colonisation qui se trouve privé de la présence ou de la visite du prêtre.

Si l'organisation du service religieux laisse encore à désirer dans les centres nouveaux comme en tout pays qui débute, je dois à la vérité de dire qu'il est établi avec honneur dans les centres anciens. On y trouve des églises qui, comme tenue et construction, ne seraient point déplacées dans nos communes de France. L'église de Nouméa qui, par sa position et son ampleur, domine toute la ville, est un véritable monument. C'est le premier et le principal édifice que l'émigrant aperçoit en entrant dans le port et, à son aspect, il peut se rassurer et dire : "J'arrive en pays catholique."

A Nouméa sont établies et fonctionnent avec le même succès qu'en France les associations et les œuvres de piété et de zèle dues aux inspirations de la charité chrétienne, entre autres un asile de vieillards."

Fut-il jamais plus opportun de rappeler la parole du poète latin :

*" Coelum non animan mutant qui trans mare currunt."*

Ce clergé français est admirable quel que soit le théâtre sur lequel s'exercent ses labours, et on retrouve sur tous les points du globe la trace féconde de ses luttes pour le Christ.

21 Mars 1898.